
Pôle Travaux & Environnement

Tel : 01-39-20-71-48

Fax : 01-39-56-52-88

MS/2025/A-VOI-278

**ARRETE PROVISOIRE D'INTERDICTION EXCEPTIONNELLE
D'ACCES AU PARC DU CHATEAU**

Le Maire de BUC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et 2, L.2213-1 à 6 ;

Vu les prévisions d'intempéries à venir ;

Considérant qu'il convient de préserver la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 : Du mercredi 22 octobre 2025 20H00 jusqu'à nouvel ordre, l'accès au parc du château sera exceptionnellement interdit.

Article 2 : Copie du présent arrêté sera affichée par les services communaux à l'entrée du parc.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté feront l'objet de procès-verbaux et seront poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Commissaire de Police de Versailles, les Agents du Service de Sécurité Publique de la commune de Buc, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

BUC, le 22 octobre 2025

Le Maire,



Stéphane GRASSET